

La Commission du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET) de la CIVIS qui répond aux orientations du SRCAE, sous réserve de la prise en compte des éléments ci-dessous :
 - S'agissant de l'axe 1 relatif à la maîtrise de l'Énergie et production d'énergies renouvelables, le budget alloué à l'action 1.1 « *Développer un programme pluriannuel de l'investissement énergétique et un schéma directeur des ENR* » paraît peu élevé au regard des enjeux du territoire,
 - Concernant le projet SWAC Sud , il serait important d'émettre certaines réserves quant à l'aboutissement de ce projet, en raison de la fragilisation de l'entreprise BARDEAU qui est actuellement en difficulté, et la sous évaluation financière du projet initial qui engendrerait un surcoût très important,
 - Il conviendrait d'élargir l'action 1.4 relative à la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique sur tout le territoire de la CIVIS, en lien avec le Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE) porté par la Région Réunion,
 - En matière d'exemplarité, il conviendrait de préciser les modalités de remplacement du parc automobile de la CIVIS, et de prévoir la mise en place de véhicules électriques, et de vélos électriques rechargés par des bornes recharges alimentées par des panneaux photovoltaïques,
 - S'agissant de l'axe 3 sur le volet mobilité, les propositions restent très généralistes et sans coordination avec la Région qui porte des projets structurants sur cette thématique (vélo, TC, aménagements, covoiturage,...). Ainsi, les actions 3.1, 3.3 et 3.4 relatives au développement des TC, des aménagements cyclables et des pôles d'échanges devraient être plus développées : il conviendrait de détailler le contenu, dans la mesure où ces investissements sont susceptibles d'appeler des financements régionaux ou européens. Il est également important de faire le lien avec le réseau Car Jaune (voies réservées aux TC, PEM, etc). S'agissant de l'action 3.5, il serait souhaitable de préciser que *via* l'appel à projets, les plates formes de covoiturage Covivo et Karos font l'objet d'un soutien de la Région. En outre, les montants affichés pour la mise en œuvre d'une mobilité durable semblent très importants, cependant, aucune action n'est prévue en lien avec avec le réseau interurbain ce qui est regrettable lorsqu'on souhaite rendre plus attractif les TC. Enfin, il conviendrait de promouvoir des actions de sensibilisation relatives au covoiturage et favoriser le télétravail pour le personnel de la CIVIS, afin de réduire le déplacement domicile-travail,
 - Sur le volet biodiversité, la stratégie présente bien la vulnérabilité du territoire notamment sur les ressources en eau et les risques naturels (inondation, et mouvement de terrain). Cependant, le déploiement des ENR sur la biodiversité est moins explicite, plus précisément sur certaines techniques consommatrices d'espaces (fermes photovoltaïques), qui ont un impact direct sur la faune (effet miroir des équipements photovoltaïques pouvant provoquer des échouages d'oiseaux marins, risque de collision des éoliennes avérés sur les papanges), mais également, le déploiement des câbles haute et moyenne tension doit se faire en tenant compte des couloirs de déplacement des oiseaux marins : le programme LIFE+ Pétrels a souligné l'impact de ces aménagements sur les pétrels noirs et de Barau qui sont dans les couloirs de vol de ces deux espèces,

Concernant les risques naturels, aucune référence n'est faite aux documents stratégiques (PGRI, DSBM en cours de validation...) ni aux outils opérationnels développés par les acteurs du territoire (OBSCOT du BRGM). Et aucune action n'est prise pour améliorer la résilience du territoire à l'évolution des risques naturels.

Sur l'axe stratégique 1 « *Maîtrise de l'énergie et production d'énergies renouvelables sur le territoire* », cet axe ne prévoit pas l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan lumière, alors que le territoire de la CIVIS fait partie de la zone de circulation du pétrel noir, une des espèces d'oiseaux les plus rares de La Réunion. Des ateliers territoriaux organisés par le Parc National et la Région se sont tenus en novembre 2019 : leurs conclusions préconisent la nécessité de réfléchir différemment à l'éclairage public, pour répondre aux problématiques liées, à la santé publique, à la consommation d'énergie et à la préservation de la biodiversité,

En terme de plan d'actions, notamment sur l'action 1.1 « *développer un programme pluriannuel de l'investissement énergétique et un schéma directeur des énergies renouvelables* », il est indiqué que les EnR seront développées sur les espaces artificialisés, cette notion est importante qu'il conviendrait de bien préciser, que l'implantation de ces équipements ne doivent pas se faire au détriment des surfaces agricoles ou naturelles et une vigilance sur les réglementations des PLU est à avoir en lien avec la formalisation de la feuille de route précisée dans cette action. Par conséquent, une étude sur le potentiel de déploiement des EnR avec leur impact sur la biodiversité serait intéressante à mener afin de faciliter les démarches des structures privées,

L'action 2.3 « *Formation communication et mobilisation des élus, des agents et de la populations* » il est indispensable de former les agents de la CIVIS sur les risques naturels, cette formation pourrait être étendue aux élus de la collectivité pour une meilleure prise en compte de cette thématique dans leur prise de décision,

L'action 4.3 « *promouvoir des modes de consommation locale moins dépendants des importations et soutien des filières locales* », le développement des jardins partagés est une excellente initiative mais une vigilance particulière devra être accordée sur les plantes utilisées en fonction de la localisation des jardins : certaines espèces cultivées sont invasives et il faut absolument éviter leur dissémination dans les milieux naturels,

L'action 5.1 « *Concilier gestion des sols, de l'eau, encourager la végétalisation et lutter contre les îlots de chaleur* », il conviendrait d'exclure certaines espèces des aménagements paysagers et de la sensibilisation des populations au choix des espèces dans leur jardin, notamment à proximité d'espaces naturels ou à enjeux. La possibilité de mettre à disposition des plantes pour les particuliers est une démarche intéressante,

L'action 5.2 « *mettre en œuvre la démarche DAUPI et développer l'agroforesterie* » Ces initiatives sont intéressantes. « *Définir une palette de végétaux* » est la démarche DAUPI : la plateforme <https://daupi.cbnm.org/> propose la palette adaptée au projet,

L'action 5.3 « *Réaliser une étude sur la vulnérabilité des ressources stratégiques en eau et mener une politique d'augmentation du rendement du réseau* », lors des ateliers du SDAGE, il est fait référence à la définition d'une stratégie territoriale pour l'alimentation en eau potable. La rédaction de ce document à l'échelle des intercommunalités est intéressante car les compétences eau potable et assainissement ont été transférées aux EPCI au 1^{er} janvier 2020. Dans ce cadre, un contrat de progrès est en cours de validation qui intègre notamment la sécurisation de la ressource (interconnexion des réseaux, unités de potabilisation, amélioration des rendements des réseaux...),

Dans l'articulation avec les autres documents territoriaux, il manque plusieurs références en lien avec, le PGRI, la SRBiodiversité, le SDAGE et le projet de Contrat de Progrès de la CIVIS, DSBM (en cours de validation)

Par ailleurs, DAUPI n'est pas un document territorial mais il s'agit d'une démarche qui contribue à la lutte contre les espèces invasives, sans valeur réglementaire ni obligation de mise en œuvre. Il s'agit d'une démarche volontariste de la CIVIS qu'il faut féliciter et encourager,

Et enfin sur le volet déchet, la Région rappelle, qu'elle s'oppose catégoriquement à tout projet lié à la réalisation de toute nouvelle installation de valorisation énergétique des déchets. Elle privilégie par ailleurs, le développement et la structuration des filières de l'économie circulaire.